

Royaume du Maroc

Ministère Délégué auprès
du Ministre de l'Industrie, du Commerce,
de l'Investissement et de l'Economie Numérique
Chargé du Commerce Extérieur



المملكة المغربية

الوزارة المنتدبة لدى وزير الصناعة والتجارة
والاستثمار والاقتصاد الرقمي
المكلفة بالتجارة الخارجية

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux

Rabat, le : 20 OCT 2014

Avis aux importateurs n°23/14

Procédure de surveillance des importations du papier A4 originaires du Portugal

Le Ministère délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique chargé du Commerce Extérieur porte à la connaissance des importateurs du papier A4 que la durée d'application de la procédure de surveillance des importations¹ du papier A4 originaires du Portugal et relevant de la position douanière 4802.57.90.00, a pris fin le 20 octobre 2014.

En conséquence, les importateurs désirant importer du papier A4 en provenance du Portugal ne sont plus tenus de déposer auprès de ce Ministère, pour visa, les engagements d'importation.



¹ Cette procédure de surveillance des importations a été instaurée par décision du Ministre du Commerce, de l'industrie et des Nouvelles Technologies n°03/13 du 15 mars 2013 et faisant l'objet de l'avis aux importateurs n°06/13.

